

Édition de juin 2026, Volume 26, N°2

Bulletin de l'ACAT Canada



Confession de foi

Je crois que Dieu peut et veut

● faire naître le bien à partir de tout,
● même du mal extrême.

● Aussi a-t-il besoin d'hommes et de femmes
pour lesquels
«toutes choses concourent au bien».

Je crois que Dieu veut nous donner
chaque fois que nous nous trouvons dans une
situation difficile
la force de résistance dont nous avons besoin.

Mais il ne la donne pas d'avance
afin que nous ne comptions pas sur nous-
mêmes
mais sur lui seul.

Dans cette certitude, toute peur de l'avenir
devrait être surmontée.

Je crois que nos fautes et nos erreurs ne sont
pas vaines
et qu'il n'est pas plus difficile à Dieu d'en venir
à bout
que de nos prétendues bonnes actions.

Je crois que Dieu n'est pas
une fatalité hors du temps
mais qu'il attend nos prières sincères
et nos actions responsables.

Et qu'il y répond.

*Par Dietrich Bonhoeffer, La force de résister, Le grand livre des prières,
pages 461-462, Editions Desclée de Brouwer, 2010*

La torture dans les œuvres de fiction

Peut-il y avoir un fondement éthique à la torture? Non. Évidemment! Il s'agit là d'une pratique qui ne correspond à aucune valeur et qui bafoue l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, ainsi que la [Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#) adoptée à la même date en 1984. Pourtant, nombre de pays qui ont ratifié cette Convention ont encore recours à la torture, ceci pour diverses raisons comme faire taire ou semer la terreur ou encore soutirer des renseignements. En d'autres occasions, les sévices sont pratiqués à l'encontre de minorités ethniques, religieuses ou sexuelles.

Voilà pour la réalité. Mais qu'en est-il des œuvres de fiction? Y a-t-il une manière éthique de traiter de la torture (dans sa définition commune en langue française) dans la littérature au cinéma ou au théâtre? Cette question mérite qu'on s'y attarde, car il arrive que certaines œuvres qui traitent de torture amènent le lecteur ou le spectateur à l'approuver.

Ainsi, l'écrivain Patrick Sénécal aborde la torture sous différents aspects au fil de ses romans de suspense et d'horreur. Par exemple, dans *Les sept jours du talion*ⁱ, l'auteur met en scène un père dont la fille a été abusée et tuée par un sordide prédateur sexuel et qui cherche à se faire justice lui-même en se vengeant du « Monstre ». De fait, un sergent-détective parvient à arrêter ce père avant qu'il ne commette l'irréparable. Toutefois, ce dernier a eu le temps de briser les genoux du « Monstre » et de l'émasculer avant d'être interpellé. Voilà des scènes de torture bien décrites qui posent la question suivante : l'auteur arrivera-t-il à manipuler les émotions du lecteur pour lui rendre le bourreau sympathique?

Celles et ceux qui ont suivi les séries télévisées comme *Homeland*, *La loi et l'ordre* ou *24 heures chrono* pourront aussi se poser la question à savoir si la torture est justifiée pour retirer du renseignement d'un espion étranger. Ici, ce n'est plus le désir de se faire justice qui entérine les gestes de torture, mais le patriotisme sur lequel tablent ces séries télé.

On perçoit donc qu'il peut y avoir une différence entre un récit de torture comme celui qu'a livré

ⁱ https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Sept_Jours_du_talion

Alexeï Navalny dans ses mémoiresⁱⁱ et le même sujet traité dans un roman. Pour éviter de tomber dans la manipulation des sentiments, Sergio Kokis a choisi de livrer un récit de torture à l'intérieur même de l'intrigue de son roman *Le maître du jeu*ⁱⁱⁱ. Chez cet auteur, « *le travail de moraliste s'ajoute à celui de romancier* »^{iv}. Tout au long de l'œuvre stimulante intellectuellement de cet écrivain d'origine brésilienne établi au Québec, Ivan Serov s'entretient avec Lucien, qui est en fait Dieu en personne, mais un dieu assez sadique, d'où son nom qui se rapproche de celui de Lucifer. D'autre part, Ivan recueille tout au long de l'histoire le témoignage de Tiago Cruz qui fut victime de torture, tout en prenant soin d'en souligner les séquelles et les conséquences morales. C'est sur ces dernières que Ivan insiste, laissant sous silence les sévices subis par Tiago et le pays où il a été torturé. Ainsi, Kokis propose au lecteur une réflexion éthique profonde sur la torture. « *Si l'expérience morale du personnage de Tiago ressort clairement dans son témoignage, l'écriture d'Ivan, elle, est présentée comme une œuvre morale* »^v. Par cette manière de procéder, Kokis arrive à proposer une intrigue sans faire

appel à la manipulation des émotions ou du sentiment patriotique comme on retrouve dans les autres œuvres de fiction dont il fut question plus haut.

À la lumière de ce qui précède, les membres et sympathisants de l'ACAT Canada doivent se préoccuper du fait que de plus en plus d'œuvres de fiction dépeignent des actes de torture comme étant légitimes pour des questions de vengeance ou de sécurité nationale. Nous avons le devoir moral de dénoncer et de rejeter toute forme de banalisation de la torture.

Par Richard Guay, secrétaire du CA

ii Alexeï Navalny, *Patriote, Mémoires*, 2024 (posthume), Robert Laffont, 520 pages

iii Sergio Kokis, *Le Maître de jeu*, 1999, XYZ éditeur, 296 pages.

iv <https://www.erudit.org/fr/revues/vi/2008-v33-n2-vi2275/018271ar/>

v *ibidem*

Appel à la fin du harcèlement judiciaire contre Maximilienne Ngo Mbe, défenseure des droits humains

Maximilienne Ngo Mbe dirige le REDHAC depuis 2010. Le réseau rassemble plusieurs centaines de défenseurs des droits humains, journalistes et avocats dans huit pays d'Afrique centrale. Depuis de nombreuses années, sous son impulsion, le REDHAC documente les violations des droits humains commises dans la région, notamment dans les régions anglophones du Cameroun, et soutient les défenseurs exposés à des menaces et à des représailles.

Maximilienne Ngo Mbe a déjà été la cible de campagnes de diffamation, de menaces et d'actes d'intimidations. Son engagement en faveur des victimes de violations des droits humains dans les régions anglophones du Cameroun ainsi que son soutien aux droits des personnes LGBTQI+ l'ont régulièrement exposée à des attaques et à des campagnes de dénigrement.

Les poursuites engagées contre elle s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à réduire l'espace civique et à affaiblir les organisations indépendantes de défense des droits humains au Cameroun. Aujourd'hui, les autorités camerounaises cherchent à prolonger

délibérément la procédure afin de maintenir Maximilienne Ngo Mbe dans une situation d'insécurité juridique permanente et de l'empêcher de mener sereinement ses activités de défense des droits humains. Il convient de rappeler que le REDHAC a fait l'objet d'une nouvelle reconnaissance internationale en 2025, avec l'attribution du [Prix Engel-du Tertre des droits humains par la Fondation ACAT pour la dignité humaine](#), pour son rôle central dans la protection des défenseurs des droits humains en Afrique centrale.



Pour l'ACAT-France, les accusations retenues contre Maximilienne Ngo Mbe sont directement liées à ses activités légitimes et pacifiques de défense des droits humains. La multiplication des audiences, les reports successifs en début de procédure, l'absence prolongée de la partie civile, la réouverture inattendue des débats alors que le dossier était en délibéré et les nombreuses irrégularités relevées tout au long de la procédure témoignent d'un détournement de la justice à des fins d'intimidation. L'ACAT-

France appelle les autorités camerounaises à mettre un terme à toute forme de harcèlement judiciaire et administratif à l'encontre de Maximilienne Ngo Mbe et à garantir aux défenseurs des droits humains un environnement sûr leur permettant d'exercer librement leurs activités conformément aux engagements internationaux du Cameroun.

Depuis plusieurs années, les organisations de la société civile camerounaise dénoncent une multiplication des mesures de restriction visant les défenseurs des droits humains, les journalistes et les acteurs de la société civile.

- Les autorités camerounaises ont régulièrement recours à des procédures administratives et judiciaires pour limiter les activités d'organisations critiques ou indépendantes.
- Les défenseurs engagés sur des questions sensibles, notamment les violations commises dans les régions anglophones ou les droits des minorités, sont particulièrement exposés aux intimidations et aux représailles.

Vous pouvez agir!

Envoyez [un courriel à Son Excellence Monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun](#) ou [téléchargez la lettre](#) et retournez-la par voie postale.

Merci de votre engagement!

La Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme reconnaît le droit de toute personne à promouvoir et protéger les droits humains sans crainte de représailles. En tant qu'État partie à plusieurs instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains, le Cameroun a l'obligation de garantir que les défenseurs puissent mener leurs activités librement et en toute sécurité. La poursuite du harcèlement judiciaire contre Maximilienne Ngo Mbe envoie un signal inquiétant à l'ensemble de la société civile camerounaise et risque de renforcer le climat de peur et d'autocensure déjà observé dans le pays.

Par ACAT France

Bulletin de l'ACAT Canada

Juin 2026, Volume 26, n°2

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Les articles signés et reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur ou de leur autrice, et non celle de l'ACAT Canada.

ACAT Canada

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
5180 Chemin Queen Mary #409-F,
Montréal, Québec, H3W 3E7

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Dons mensuels en ligne

Nous recevons de plus en plus de dons mensuels en ligne.

Si cette option vous intéresse, il suffit de remplir le formulaire sur la page des [dons et adhésions](#). Marquez l'option « don mensuel ».

Nous vous remercions de votre générosité !

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org